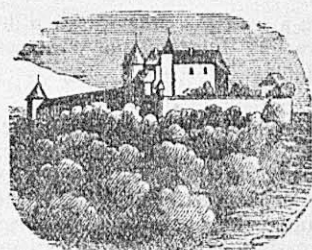




# LA GRUYÈRE



## ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 6.—  
                  6 mois » 3.—  
Étranger . . 1 an » 10.—  
                  6 mois » 5.50  
                  payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R.: BULLE, arr. 9<sup>04</sup> 12<sup>27</sup> (d. j. f. 15<sup>30</sup>) 15<sup>45</sup> 20<sup>17</sup>. BULLE, dép. 5<sup>45</sup> 10<sup>30</sup> 13<sup>05</sup> (13<sup>40</sup>) 17<sup>55</sup>

## ANNONCES

Canton de Fribourg . . . 20 cts.  
Suisse . . . . . 25 »  
Étranger . . . . . 30 »  
Annonces mortuaires  
et rétractations . . . 30 »  
Réclames . . . . . 50 »  
S'adresser à Publicité,  
S. A. suisse de publicité.  
(Cercle catholique, 1<sup>er</sup> étage)

## Notre pain.

Parlant du monopole sur le blé en France, M. Eug. M... dans la *Gazette de Lausanne*, conclut :

« En écrivant ces lignes, nous n'avons fait que résumer de longs articles écrits par des spécialistes français; nous n'avons pas voulu nous mêler des affaires d'un peuple voisin, mais simplement dresser la liste de quelques-uns des mécomptes qui nous attendent, nous Suisses, si nous laissons s'établir à perpétuité le monopole fédéral des céréales.

On nous dira que la Suisse n'est pas la France, que M. Lebeureu de Berne ne ressemble pas à son collègue de Paris, et que chez nous on sait mieux administrer une région d'Etat. Tout cela ne tient pas debout devant la réalité des expériences accomplies : benzines, charbon et autres. Il y a du gaspillage et du favoritisme dans tous les départements de tous pays. Autour de chacun d'eux se forme un trust d'influences dont on ne peut secouer la prépotence. On accuse aujourd'hui M. Vilgrain — est-ce un nom prédestiné? — d'abuser de ses pouvoirs pour créer à son profit un trust des grains en France et même en Angleterre; n'a-t-on pas dit aussi que des faits semblables s'étaient produits chez nous dès le début de la guerre? On a décidé officiellement que ces accusations étaient fausses, mais cette officialité n'a pas rassuré l'opinion publique.

On a aussi baptisé chez nous « farine » des mixtures innommables et malsaines; il fallait bien écouler, n'est-ce pas, des stocks insensés de poussières portant des étiquettes exotiques, de « vosaiz » dont les paysans éclairés ne voulaient même pas pour leurs porcs.

Chez nous aussi, les meuniers et les boulangers ont été excédés par des tracasseries stupides de la part de messieurs qui ignoraient tout du métier.

Ces méfaits du monopole de guerre ne disparaîtront pas avec le monopole du temps de paix; ils se perpétueront et s'amplifieront et nous ne reverrons plus jamais — sauf à la table du campagnard et si la régie du blé le permet — le bon pain de jadis.

Un journal français a pu dire que le système Vilgrain et Cie a « ruiné les plus patriotiques initiatives et considéré le commerce, l'industrie et l'agriculture comme des ennemis de l'intérieur qu'il fallait enchaîner par l'étatisme... Au lieu de limiter la hausse par la simple concurrence, on l'a toujours provoquée par la taxation, par un contrôle inquisitorial, par des interventions décourageantes ». L'ordre du jour adopté par la Chambre française exige le « retour prochain à la liberté commerciale ». C'est ce

que nous demandons en Suisse, parce que nous voulons un pain bon et bon marché, un pain qui ne soit pas cuit sur le feu de la colère et qui ne renferme pas un levain de mécontentement, une farine qui ne soit pas moulue avec des grincements de dents... Nous voulons le pain de la liberté et point d'autre. Et celui-là, M. Kappeli ne peut pas nous le donner!

Le sien est le type « unique » comme le type populaire des macaronis. Il n'est pas nécessaire que notre miche soit assujettie au même régime que les timbres-poste, les lettres de voiture, les tickets de chemins de fer, l'uniforme des douaniers, et que, dans toute l'étendue de la Confédération, on la trouve identique à elle-même quant à sa qualité et à sa couleur.

Nous avons déjà le grand échanson des alcools; nous ne voulons pas d'un grand panetier.

## Le différend franco-suisse.

### La question des zones.

Le Conseil fédéral a pris connaissance d'une note du gouvernement français dans laquelle celui-ci déclare que les négociations menées jusqu'ici n'ayant pas abouti à un résultat, il va supprimer les zones franches de Genève et porter le cordon douanier à la frontière politique.

Les départements compétents vont examiner cette question conjointement avec le gouvernement genevois et le Conseil fédéral aura ensuite à se prononcer, au cours d'une réunion ultérieure, sur le contenu de la note en question.

On y lit que « depuis près de deux ans, le gouvernement de la République, animé des intentions les plus amicales à l'égard de la Confédération suisse et du canton de Genève en particulier, s'est efforcé de réaliser l'entente prévue par le traité de Versailles en formulant les propositions les plus conciliantes ».

Le gouvernement français fait l'éloge du dernier projet qu'il avait élaboré et qui, selon lui, instituait un état de choses « singulièrement plus favorable que celui des traités de 1815, puisque ce régime s'étendait non seulement aux petites zones instituées par les traités de Paris et de Turin, mais encore à la grande zone de 1860, dont la France a toujours eu la libre disposition. »

La note reproche ensuite à la Suisse d'avoir, la première, rendu les traités caducs, en installant, en 1849, la douane fédérale à la frontière et en faisant ainsi « perdre aux marchandises françaises le bénéfice de la franchise douanière ».

Aujourd'hui, la France veut, elle aussi, mettre ses douanes à la frontière géographique; mais la Suisse

s'y oppose, de sorte qu'elle « semble s'attribuer, sur une partie du territoire français, une sorte de privilège économique incompatible avec la souveraineté de la France ».

Or, le gouvernement français pose en principe que « la réciprocité est à la base naturelle des relations commerciales entre pays indépendants et souverains ».

La note dit ensuite :  
« Les négociations engagées ne peuvent avoir d'autre objet que la recherche d'un régime tenant compte des circonstances actuelles, ce qui est la raison d'être de l'article 436, alinéa 2.

La réponse du Conseil fédéral fait pressentir que les négociations ne pourraient être continuées si on ne leur donnait une nouvelle base.

« S'il en était ainsi, le gouvernement fédéral, en contestant le principe même des négociations actuellement en cours, rendrait impossible la poursuite de ces négociations.

« Le gouvernement français ne peut donc que reprendre sa liberté d'action. »

On pense bien que l'opinion genevoise a été fort émue de la fin brusque, presque brutale, de non recevoir que vient d'opposer le gouvernement français aux observations si mesurées que le Conseil fédéral avait fait tenir au Quai-d'Orsay, en réponse à l'avant-projet français.

Nous, Suisses, avons placé la France si haut dans l'échelle de nos affections, nous lui demeurons si reconnaissants de son patient effort militaire qui a sauvé la civilisation et la démocratie, nous estimons si magnifique la mission qu'elle a remplie souvent au cours d'une glorieuse histoire, de se faire le héros des grandes et justes causes, que nous nous sentons atteints par la résolution qu'elle prend à notre égard, comme nous le serions si un ami très cher nous accablait tout à coup, et de la manière la plus gratuite, d'un fort mauvais procédé.

Nous relierons l'article 435 du traité de Versailles, — de ce même traité dont la France, à si juste titre, exige aujourd'hui l'observation par les Allemands —, et nous ne parvenons pas à nous expliquer qu'il puisse suffire de l'évidente mauvaise volonté, de la totale incompréhension bureaucratique d'une administration douanière qui, uniquement éprise de centralisation et d'uniformité, fait litière des plus élémentaires lois morales et veut ignorer grossièrement les contingences politiques pour que la France du droit des peuples, petits ou grands, s'apprête à méconnaître si dangereusement, si douloureusement, son devoir vis-à-vis de sa grande amie de Genève.

Voyons, peut-il y avoir la moindre

ambiguïté? Relisons posément l'article 435 du traité de Versailles. Le voici, en son deuxième paragraphe :

« Les Hautes Parties contractantes reconnaissent de même (le paragraphe premier traite de la suppression de la zone militairement neutralisée) que les stipulations des traités de 1815 et des autres actes complémentaires relatifs aux zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex ne correspondent plus aux circonstances actuelles, et qu'il appartient à la France ET à la Suisse de régler entre elles, D'UN COMMUN ACCORD, le régime de ces territoires, dans les conditions jugées opportunes PAR LES DEUX PAYS. »

Il est impossible de s'y tromper. Les puissances alliées et associées ont voulu effacer la trace des moindres actes du congrès de Vienne; mais elles ont déclaré la France souveraine où la Sainte-Alliance s'était instituée protectrice.

Mais aussi elles n'ont pas admis — et l'élémentaire correction le leur commandait — que la France pût unilatéralement résoudre certains problèmes d'ordre international, celui des zones franches en l'occurrence. D'où cette disposition parfaitement explicite : que la France, d'une part, sera substituée au concert des puissances européennes de 1815 pour rechercher les modalités d'un nouveau statut, adapté aux circonstances présentes, des zones franches; mais que, cependant, elle ne pourra prétendre imposer son point de vue; qu'il lui faudra, au contraire, rencontrer une solution aimable, en accord avec la Suisse.

La France n'a-t-elle pas, en effet, hérité des obligations, des servitudes, si l'on veut, de la maison de Sardaigne envers la République de Genève, en même temps qu'elle acceptait le don de la Savoie? Pas de propriété qui, se transmettant, ne transmette aussi les charges dont elle est grevée. Cela n'a besoin de nulle démonstration, et les négociateurs de Versailles l'ont dit, de manière discrète, mais suffisamment claire, lorsqu'ils ont convié le gouvernement de la République française ET celui de la Confédération suisse de rechercher un terrain d'entente, faute de quoi, bien entendu, devant la paix de Versailles même, la question devrait être résolue.

Nous aurions pu, nous qui ne fûmes pas partie au traité de Versailles, objecter, à la rédaction de l'article 435, le fait que nous n'avions nullement été consultés pour consentir à cette abrogation indirecte du traité de Turin. Nous ne l'avons pas fait par un sentiment de délicatesse. Mais nous n'avons pas, pour autant, accepté que la France pût régler à son entier bien plaisir, sans tenir compte de nos vœux, de nos besoins, de la justice due à chacun, et semble-t-il en tout premier

lieu à ses amis, une question dont le caractère international n'est pas discutable.

La déclaration du gouvernement français concernant la suppression unilatérale des zones franches garanties depuis 1815 cause un vif désappointement et soulève d'énergiques protestations en Suisse allemande comme en Suisse romande.

NOUVELLES SUISSES

**Pour les chômeurs.** — Le Conseil fédéral a autorisé les cantons à augmenter de 20 % au maximum l'allocation de chômage complet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 2 avril 1921. La Confédération participe à cette allocation supplémentaire pour le 50 %. Le reste sera supporté par les cantons. Le canton pourra imposer à la commune une participation allant jusqu'à la moitié de la part cantonale. L'arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier et sera applicable jusqu'au 2 avril.

**Le monopole du blé.** — L'Office fédéral de l'alimentation a élaboré un projet d'article constitutionnel 34 *quater* qui confère à la Confédération le droit exclusif d'importer le blé et un projet de loi d'application. L'Etat aurait la faculté de limiter ou d'interdire l'exportation des céréales et de leurs dérivés : pain, pâtes, etc.

La Confédération serait tenue d'acheter les céréales indigènes. Les prix seraient fixés par le Conseil fédéral, qui constituerait dans le pays des approvisionnements pour au moins trois mois.

On prévoit une *Administration centrale des céréales* et une *Chambre des blés* comme organe consultatif de l'administration des céréales.

**Chambres fédérales.** — On écrit de Berne à la *Revue* :

Mardi s'est tenue à Berne, sous la présidence de M. Garbani, président du Conseil national, la conférence des groupes chargée de préparer l'ordre du jour de la session qui s'ouvrira lundi. Mentionnons parmi les objets qui y figureront : la cour permanente de justice internationale, les conventions internationales du travail signées à Washington, la réduction du prix du charbon, l'affaire de l'Union maritime, le droit de timbre sur coupons, le relèvement des droits de douane sur les tabacs, le rapport du Conseil fédéral sur les restrictions d'importations, le cas des députés-fonctionnaires, éventuellement la réforme du régime des alcools. Il est probable en outre que la question des zones sera soulevée sous une forme ou une autre. L'Assemblée fédérale se réunira pour élire les remplaçants de M. Schurter, juge fédéral, et de M. Zraggen comme suppléant. La durée de la session a été fixée à quinze jours.

**M. Simons en Suisse.** — Lundi est arrivé à Lugano le ministre des affaires étrangères d'Allemagne, chancelier von Simons, qui va passer 15 jours de vacances dans une famille allemande habitant le Malcantone.

**Le prix du riz.** — Dès le 31 mars, le prix de détail du riz sera abaissé de 10 centimes, soit de 1 fr. 30 à 1 fr. 20 pour le riz d'Espagne et de 90 cent. à 80 cent, pour le riz des Indes (Rangoon).

**Le déficit postal.** — Les recettes de l'administration des postes en février 1921 ont été de 7,654,000 et les dépenses de fr. 10,747,000, déficit : 3,093,000 contre 3,171,608 en février 1920.

**La gare de Domodossola incendiée.** — Un incendie dont la cause n'est pas établie, mais que l'on attribue à un court-circuit, et qui a éclaté mercredi à 12 h. 30, a détruit toute l'aile gauche de la gare internationale de Domodossola ; les bureaux italiens et les bureaux suisses des postes et douanes sont complètement détruits. Les dégâts matériels sont considérables. Il n'y a pas d'accident de personne.

**Appenzell. — Tués à la montagne.** — Samedi, deux collégiens de Saint-Gall, Erich Lévy, 17 ans, de Rorschach, et Max Welti, 20 ans, de Walzenhausen, étaient partis en bicyclette pour Weissbad, d'où ils projetaient de faire des ascensions. Comme ils n'étaient pas rentrés lundi, on alla à leur recherche. On trouva les deux touristes au bas d'une paroi de rocher des Alten Alpen Türme. Leurs cadavres ont été transportés à Appenzell.

**Genève. — Un parricide.** — A Marigner, un certain Auguste Monnet, qui avait une dispute avec son père, l'a étranglé dans un corps à corps. Il a été arrêté.

CANTON DE FRIBOURG

**Foire aux chevaux.** — Avec l'agrément du Conseil d'Etat, le Conseil communal de Fribourg a décidé de rétablir la foire aux chevaux du mois d'avril. Cette foire se tiendra donc le lundi 4 avril.

GRUYÈRE

**Communiqué.** — Les examens des cours organisés par la Société suisse des commerçants (section de la Gruyère) auront lieu du 4 au 9 avril prochain, chaque soir à 8 heures, dans le bâtiment de l'Ecole secondaire, à Bulle, et d'après l'ordre suivant : lundi, français ; mardi, comptabilité (section supérieure) ; jeudi, arithmétique ; vendredi, correspondance commerciale ; samedi, sténographie.

Les parents des élèves et le public en général sont priés de bien vouloir assister à ces examens ; leur présence sera un encouragement pour la société qui organise ces cours et un moyen d'émulation pour notre jeunesse.

Les élèves qui ne subiront pas les examens n'auront pas droit au remboursement de leur finance d'inscription.

**Représentation théâtrale.** — .....pour les âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années.

La Société suisse des Commerçants, section de la Gruyère, toute jeune qu'elle soit, tient à prouver une fois de plus qu'elle existe et que son activité ne se dément pas. Reconnaissante de la bienveillance que lui a témoignée la population bulloise, elle tient à lui manifester ses sentiments de gratitude en lui procurant l'occasion d'une saine récréation. Elle a organisé, pour dimanche soir, une représentation qui nous procurera de délicieuses heures. L'orchestre *Smusimus* sera de la partie et, est-il besoin de le dire, raffermira encore davantage, si c'est possible, la faveur dont il jouit. Nous aurons l'occasion d'entendre et d'applaudir un artiste bullois, dans ses meilleures productions, notre cantatrice choyée, Mlle Margot.

On se souvient du grand succès remporté l'année dernière par la soirée dramatique donnée par la Société des Commerçants. Ce nous est un sûr garant que la prochaine soirée ne lui

cédera en rien, la Section gruyérienne ne faisant pas les choses à demi. Au reste, les acteurs n'en sont pas à leur coup d'essai et ils remporteront certainement de nouveaux et légitimes lauriers.

Il est à prévoir qu'il y aura salle comble. C'est pourquoi nous conseillons à nos lecteurs de se hâter de réserver leurs places.

**L'alpage de 1921.** — Les propriétaires, dont le bétail a été atteint de la fièvre aphteuse depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1920 et qui désirent conduire ces animaux à l'alpage doivent s'inscrire d'ici au 15 avril au bureau de la Préfecture du district où a lieu l'alpage, en indiquant le nom du pâturage où le bétail sera alpage, le nombre de têtes, ainsi que l'apparition de la maladie dans leurs étables.

Les animaux qui ont été atteints de la fièvre aphteuse depuis le 1<sup>er</sup> février 1921 ne pourront être alpés.

**A propos de chômage.** — Le dernier alinéa de notre petite chronique du 22 mars écoulé, relatif au chômage, nous a valu de la fabrique de meubles Lévy frères les lignes suivantes que nous insérons bien volontiers :

« *Mise au point.* — MM. Lévy frères, propriétaires de la fabrique de meubles « Gruyéria », qui occupait jadis une centaine d'ouvriers (lisons une cinquantaine, c'est plus près de la réalité. Réd.) dont la plupart indigènes, se permettent d'informer le public que, contrairement à ce qui a été relaté, dans notre numéro de journal du 22 mars écoulé, ils n'ont point congédié leur personnel, mais l'ont sensiblement réduit, en raison de la crise économique et industrielle qui sévit, et qu'ils continuent à travailler comme toujours, non seulement pour l'étranger, mais spécialement pour la Suisse. »

Nous sommes très heureux d'apprendre, par la déclaration ci-dessus, que cette entreprise ne ferme pas ses portes. Nous tenions nos lignes du 22 mars des renseignements de quelques ouvriers de l'usine.

Comme nous l'avions dit, c'est une industrie du pays qui subit le funeste contre-coup du change. Espérons que cette crise prendra fin au plus tôt, ceci pour le bien général de toute la contrée. Le chômage, est une véritable plaie partout où il sévit d'une façon étendue.

**Acte de probité.** — Deux garçons de la ville s'amusaient hier après midi, lorsque l'un d'eux, le jeune Truffat, fit la trouvaille d'un portefeuille qui contenait la somme de 2346 fr., la plus grande partie en billets de banque. Il s'empressa d'apporter ledit portefeuille au Bureau de ville, où son propriétaire, un agriculteur de Grandvillard, eut bientôt le bonheur d'en reprendre possession.

Une récompense, certes bien méritée, a été décernée à l'heureux trouveur pour son acte de probité.

**Repris.** — Les deux évadés des prisons de Bulle, Alphonse Uldry et Léon Vauthey, ont été arrêtés mercredi matin, dans les bois de Villarzel, à la frontière fribourgeoise, près de Châtonnaye.

Voici dans quelles conditions s'est effectué cet heureux coup de filet :

Mardi matin, la Préfecture de Romont était avisée que les deux fugitifs avaient été vus dans le village vaudois de Rossens, près de Sédeilles, où ils s'étaient enquis d'un gîte et qu'ils avaient pris le chemin des bois de Villarzel.

M. le Préfet de Romont demanda par téléphone le concours de la Police

cantonale et des autorités vaudoises. Des agents de police des deux cantons se mirent donc en campagne et battirent les forêts de Villarzel. Ils ne trouvèrent rien ; mais dans la soirée, on revit les deux évadés à Rossens, où ils demandèrent à manger.

Pendant la nuit de mardi à mercredi, un vol fut commis à Cerniaz, près de Villars-Bramard. On s'aperçut, au matin, que la cave d'une maison avait été dévalisée ; du vin et des victuailles avaient disparu. C'était encore un coup des deux fugitifs.

Le mercredi matin, les recherches des agents recommencèrent. Elles aboutirent promptement. Peu avant 9 heures, les policiers découvrirent au milieu des bois Uldry et Vauthey, le second en état d'ébriété manifeste, conséquence de la ripaille faite avec le vin volé à Cerniaz. La résistance qu'ils opposèrent aux agents ne fut pas de longue durée. Bientôt mis à la raison, ils furent conduits à la Préfecture de Romont et, le même après-midi, expédiés par chemin de fer à Bulle.

**Cinéma.** — Chacun voudra profiter du programme de première valeur qui se déroulera sur l'écran du Cinéma Lux, dimanche prochain : *Fabième*, œuvre sensationnelle et très bien interprétée.

**Essais concluants.** — Une troupe d'environ une centaine de citoyens se rendaient hier après midi dans la forêt de Bouleyres, pour assister aux essais des explosifs modernes et de sûreté « Aldorite et Dorite » pour l'extraction de souches d'arbres et buissons, destruction de grandes pierres sans perforation de mines.

M. E. Fels, technicien d'explosifs, à Lucerne, a fait des essais très concluants en présence de toutes les personnes qui ont pris un vif intérêt à cette démonstration intéressante.

ÉTAT-CIVIL DE BULLE

— Naissances. —

1921. Mars 2. — Rime Emma Pauline, fille de Nicolas, journalier, de Charmey, et de Marie née Bossion.

14. — Baud Jeanne-Boaine, fille d'Athanas, journalier, de Le Crêt, et de Ida née Buchs.

— Décès —

Mars 8. — Blain Joséphine, née Amey, veuve de Charles, ménagère, de Gumefens, 79 ans.

— Mariages. —

Mars 3. — Pasquier Eugène-Robert, employé de fabrique, de Maules, domicilié à Broc, et Berset Marthe-Louise, de Villarsvillards, Villargiroud et Autigny, domiciliée à Bulle.

MÉDICAMENTS ÉCONOMIQUES. Nutritifs et fortifiants



Pur, cont. les maladies des voies respiratoires ;  
 A l'iodure de fer, contre les affections scrofuleuses ; remplace l'huile de foie de morue.  
 Au phosphate de chaux, pr enfants rachitiques  
 Au fer, contre l'anémie et la chlorose.  
 Au bromure d'ammonium, cont. la coqueluche  
 Au glycérophosphate, contre les faiblesses nerveuses.

A vendre

une belle jument

de 4 ans, à choix sur deux, garantie pour la course et le trait, et

une truie

portante pour le mois de mai.

S'adresser à M. Gottfried Wyssmuller, Bulle.

A vendre

6 beaux porcelats

de huit semaines, chez Joseph Andrey, Bulle.

Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, Bulle.

**DIMANCHE 3 AVRIL 1921**

Bureau : 8 h.

Rideau : 8 1/2 h.

## Représentations théâtrales

données par la

### Société suisse des Commerçants

SECTION DE LA GRUYÈRE

avec l'aimable concours de Mlles Tilly MARGOT, mezzo-soprano, et C. MARGOT.

AU PROGRAMME :

### LES DEUX PIERROTS

d'Edmond ROSTAND.

### L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

Comédie en 1 acte de H. MEILHAO et L. BALEWY.

Prix des places :

Réservés, fr. 2 20. — Premières, fr. 1.50.

On peut se procurer, dès jeudi, des billets de places réservées au café de l'Hôtel de Ville.

# Persil

pour lainage!

Soude à blanchir "Menco"

BROC - Grande salle de l'Hôtel de la Grue - BROC

Dimanche 3 Avril, à 8 h. du soir

## Grand Concert

donné par

« LA LYRE », Société de Musique.

Au programme : 14 numéros.

BUFFET. — Consommations de 1<sup>er</sup> choix. — Entrées, 50 centimes.

## Que prisons-nous dans le café

# ?

### La saveur et l'effet

Il flatte le palais  
Il produit le bien-être  
Il vivifie le corps et l'esprit

On peut obtenir le café de la nouvelle récolte dans les 135 succursales. Les qualités sont celles d'avant la guerre; les prix sont à peine plus élevés que ceux de l'année 1914

La plus importante maison suisse pour les cafés

# „MERCURE“

Bureau central à Berne, 8, rue de Laupen.

Nous livrons franco domicile :

SABLE, PETIT GRAVIER de jardins, GRAVIER pour bétonnage, etc.

„Sable Bulle“

E. Glasson & Cie  
administrateurs.

## Cinéma Lux

Dimanche 3 avril.  
Matinée, 3 h. Soirée, 8 h.

Programme de 1<sup>re</sup> valeur :

### Le Dernier Enjeu

Drame du Far West en 2 parties.

La grande vedette française dans

### FABIENNE

Grand drame de la vie réelle en 5 parties.

30 minutes de fou-rire :

Charlot et le Parapluie.

### A vendre

10 PORCS de 9 semaines chez Louis YERLY, fils, à Ruyeres Treffayes.

### Vente de bois

La Commune de Bulle met en vente, à la Joretaz, 20 m<sup>3</sup> de bois sur pied; 30 m<sup>3</sup> de billons à proximité d'Ison.

Pour voir les bois, s'adresser au forestier communal et remettre les offres au Conseil communal jusqu'en lundi 4 avril, à 5 heures le soir.

Ville de Bulle.

### A VENDRE

#### 10 porcs

d'environ 10 semaines, chez Alaman André, à Romanens.

### A VENDRE

#### 12 porcs

de 8 semaines, chez ANDREY Eugène, à Pont-en-Ogoz.

### A VENDRE deux jeunes

#### chèvres

sans cornes, et 3 CHEVRETTES de 10 jours, chez Gremaud Phil., à Manles.

### A vendre

5 ou 6 bonnes jeunes vaches pie-noires, prêtes au veau, ainsi qu'un

#### bon bœuf

pie rouge de 3 ans, chez PITTET à Villarvolard.

### A vendre

#### 6 PORCS

de 7 semaines et deux de 6 mois, chez Benoit Fragnière, à Sorrens.

### A vendre

#### 7 porcs

de 8 semaines, belle marchandise, chez M. Pierre Gobet, à Salas.

### Fagots.

La Scierie Nestlé, à La Tour de Tréme, disposant actuellement d'un stock de fagots de lignures très secs, de 50 cm. de longueur, provenant de sa caisserie, en livre à domicile à prix avantageux par quantité de 100 pièces, jusqu'à épuisement du stock.

## Kaleidoscope

Jouet insurpassable pour grands et petits, toujours nouveau, jamais pareil

Surprenant! Merveilleux!

Prix : 2.- et 3.- fr. chez le fabricant : Ackeret Jean,

La Tour de Tréme.



### Des milliers

de femmes apprécient le Savon d'Or Schuler parce qu'il dépasse en réalité tout ce qu'on peut en attendre.

## A vendre à BULLE une bonne Boulangerie-Epicerie

avec emplacement et jardin aux alentours.

S'adresser à Louis GENOUD, Cercle catholique, Bulle.

### A vendre

#### 6 beaux porcs

de 14 semaines, chez Morand, au Pont, Epagny.

### ON CHERCHE

dans ménage sans enfant une brave et honnête

#### une fille.

Bons traitement.

S'adresser à Publicitas S.A., Bulle, sous P 1155 B.

### Lacs fribourgeois.

A vendre 2 bateaux de pêche, à l'état de neuf. Valeur 300 francs pièce, à liquider à 150 fr. pièce.

S'adresser à Lang, camionneur, rue Marcello, Fribourg.

### On demande

#### un jeune homme

de 16 à 18 ans pour aider aux travaux de la campagne.

S'adresser à M. Joseph Pochon, au Tirage, Bulle.

### A vendre

#### un beau porc

de 6 mois, chez Etienne Savary, La Tour.

### Mise publique.

La commune de Châtel sur-Montsalvens met en location par voie de mises publiques

#### sa propriété

de Chésalles, de la contenance de 7 poses, pour le terme de 6 ans.

Les mises auront lieu le samedi 9 avril, à 2 heures de l'après-midi, dans une salle particulière de l'Auberge de la Tour.

Les conditions seront lues avant les mises.

Par ordre :

Secrétariat communal.

## Mises de bétail.

Le soussigné exposera en vente aux enchères publiques, pour cause de cessation de bail, le samedi 9 avril, à 10 heures, à son domicile, son bétail, soit 11 têtes de jeune bétail dont 2 jeunes vaches, 5 taures et 4 d'une année, de race pie rouge, ainsi que 2 jeunes truies portantes.

Ce bétail n'a pas eu de maladie.

Les personnes habitant des localités contaminées ne pourront pas assister aux mises.

L'exposant : Ch. Lambert, Impart, Hauteville.

### A vendre

#### plusieurs porcs

chez Alexis Dupasquier, à Bulle.

### A vendre

#### un beau chien-loup.

S'adresser à Mme Berthe Comba, à Neirlivue.

### A vendre

entre Bulle et La Tour, une

#### maison

d'habitation avec grand jardin et un peu de terre, ainsi qu'une remise neuve séparée.

S'adresser à Louis Genoud, Cercle catholique, Bulle.

### Mise publique.

Le soussigné vendra en mises publiques, le mardi 5 avril, à 1 1/2 h., à son domicile, près de l'auberge : 4 chars à faner, une paire de ridelles, caisse à gravier, 2 colliers de chevaux, 6 clochettes, une herse, un traicneau, une luge longue, une courte avec chenaquet, un établi de menuisier, le tout en bon état. Paiement au comptant.

Seiboz Constant, Morlon.

### A VENDRE

à La Tour de Tréme

#### 2 maisons

d'habitation avec jardins. S'adresser au Bureau d'affaires C. DUVANEL, Bulle.

### A VENDRE

en soumission un

#### joli domaine

de 7 poses 182 perches, appartenant à M. Grandjean Constant, à Morlon, avec maison, grange et écurie.

Pour visiter, s'adresser à GRANDJEAN Joseph, aux Planches, le samedi 2 avril dès 1 heure, et déposer les soumissions jusqu'au mardi 5 avril, à 6 h. du soir.

## Pharmacie Aug. Barras BULLE

### Huile de foie de morue pure et fraîche.

## Bulle, pharmacie d'office

Dimanche 3 Avril 1921

### Pharmacie BARRAS.

La pharmacie d'office fait le service de nuit pendant 2 semaines

# Grands Magasins de Meubles M. BRODARD - BULLE

Téléph. 117 GRANDRUE Téléph. 117

Vient d'arriver un choix superbe de **poussettes et charrettes pliantes** pour enfants.

Grand assortiment de **meubles, chambres à coucher, salles à manger, salons. Rideaux et stores.**

**Armoires, chiffonnières, commodes-bureau sapin et bois dur, canapés, divans, fauteuils, chaises, tables, etc.; tableaux et glaces.**

Dépôt de la **machine à coudre „ Helvetia “.**

## TRANSPORTS FUNÉBRES

à destination de tous pays.

**A. MURITH, Soc't anonyme.**

Siège social à GENEVE

succursale : FRIBOURG, Téléphone 3.69

Rue de Lausanne. — Service permanent.

CERCUEILS et COURONNES

en tous genres. — Tarifs très modérés.

CIERGES, articles funéraires.

Dépôt à BULLE :

Place de la Promenade.

**LOUIS PASQUIER, sacristain**

## Pour les Confirmations

Venez tous voir au magasin

**JEAN FRIOD, BULLE**

Bâtiment du Café Moderne.

Grand assortiment de **DRAPS** de toutes nuances à des prix incroyables.

**Drap pure laine**, 140 cm. large, fr. 13 et 14.50 le m.  
**CHAUSSURES pour HOMMES**, fr. 22.—.

## Mises publiques.

Vendredi 27 mai, à 2 heures de l'après-midi, à l'Auberge de Chavannes-les-Forts, on vendra, par voie d'enchères publiques, les art. 65, 66 et 67 du registre foncier de Chavannes-les-Forts : immeuble comprenant habitation, scierie avec batteuse, grange, écurie et environ 2 poses de terre.

Pour voir l'immeuble et pour les conditions, s'adresser à Th. CONUS, Juge de Paix, à Sivrinez, près Romont.

## Engrais chimiques

Nous avons en dépôt pour prairies, céréales, pommes de terre, jardins, etc.

Engrais complets de tous dosages.

Sel de potasse — Scories Thomas

Superphosphates - Sulphate de fer

Spécialité d'**Engrais chimiques de Fribourg**, les meilleurs.

Très grand choix — Prix très réduits

**E. Glasson & Cie.**

## Mises publiques.

Le lundi 4 avril prochain, dès les 2 heures de l'après-midi, on vendra aux enchères publiques, au domicile des **Hoirs GURTNER, à Albeuve**, les objets mobiliers suivants : 3 chars, dont un avec caisse et un avec pont, 2 luges, un tombereau, plusieurs enclumes, forge, machine à percer, crics, filière de serrurier et à tuyaux, six masses, une machine à percer, des chariots à palans, un étan à tuyaux, une cisaille poinçonneuse, deux harnais complets, un concasseur, une pompe d'entrepreneur, une pompe à purin, cinq mouffes, trois palans, une pince de taille, deux poulies à crochets, un appareil à acétylène, diverses poulies, six barres d'acier, cinq tuyaux galvanisés, diverses chaînes, six longueurs de rails Decauville, quatre bassins en ciment, une caisse à outils, deux wagonnets Decauville avec caisse, complets, un palan avec chaîne de 8 mètres, un téodolite, trois forges, un branle, un câble de 120 mètres, quatre grilles à sable, deux plaques tournantes, une aiguille avec rails Decauville, un lot de plateaux, de la pierre de taille, des tuyaux en ciment, des briques, du gravier, du sable, chaînes pour luges et chars, un rocher avec 5 ruches Dadant habitées, un harnais à transporter, etc., et une quantité d'autres objets dont on supprime le détail.

Santé et vigueur retrouvées et conservées par une cure du dépuratif laxatif

# Salsepareille Model

En bouteilles de 5 fr., 7,50 fr. et 12 fr. — à Bulle : Pharmacie Gavin ou Pharmacie Centrale Madlenor-Gavin, rue du Mont Blanc, 9. GENEVE.

## Eau-de-vie de fruits

garantie pure distillation 45 à 48 degrés d'alcool, est offerte en quantités depuis 40 litres, (fûts et bonbonnes à disposition), par la Société pour l'utilisation des fruits, à GUIN. Demandez les prix.

## Pharmacie Aug. Barras BULLE

Produits vétérinaires de premier choix. — Brevages pour vaches vèlées. — Brevages pour favoriser la rumination et la digestion.

Poudre excitante et poudre prophylactique pour le bétail.

Poudre tonique pour chevaux vaches, moutons, porcs, etc.

Vitamine liquide contre la diarrhée des veaux.

Anticouque pour chevaux.

Onguent contre les dertres du bétail; onguent contre l'inflammation de la tétine; onguent vésicatoire très fort.

Les agriculteurs trouveront encore à la Pharmacie Barras tous les produits et spécialités prescrits jadis par feu M. P. METTRAUX vétérinaire, à prix modérés.



## Goudron de Norvège

le meilleur remède contre toux, rhumes, bronchites, PHARMACIE

**Aug. Barras BULLE**

## Baume St-Jacques

de C. Trautmann, phar., Bâle

Prix, fr. 1.75.

Spécifique vulnérable pour toutes les plaies en général : ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, piqûres, dartres. Se trouve dans toutes les pharmacies. Dépôt général : Pharm. St Jacques, Bâle.

## A vendre

2 chevaux de trait

et

2 vaches portantes

pie-noires.

S'adresser à M. Jean GENILLOU, à Prez-vers Nozéaz.

## A VENDRE

une jeune truie de 8 mois pour l'élevage, chez Auguste Rime, boulauger, à Charmey.

## A louer

logement

de campagne, à 10 minutes de Bulle.

S'adresser à M. Dupasquier Oscar, les Granges.



## HORLOGERIE - BIJOUTERIE H. PASQUIER

BULLE — Passage de l'Union — BULLE

Grand rabais

sur tous les articles en magasin.

**Pendules** très bonne qualité, garantie, depuis fr. 42.—

**Montres nickel** » » 15.—

**Réveils garantis** » » 6.50

Grand choix de **chaînes de montres** en argent, doublé et nickel.

Bagues, breloques, boucles d'oreilles,

orfèvrerie, à des prix très avantageux.

Très grand choix de **colliers et médailles** argent, pour communion et confirmation, à très bas prix

## Gite à vendre.

Pour cause de partage, les frères Buchs, à La Praz (La Roche), vendront en mises publiques la belle gîte « Au Fey », rière Hauteville, de la contenance de 26 poses.

Les mises auront lieu le **lundi 4 avril prochain, à 1 heure** de l'après-midi, dans une salle particulière de l'Auberge de la Croix-Blanche, à Hauteville.

La Roche, le 29 mars 1921.

Les exposants : **Buchs Frères.**

## Raymond PEYRAUD

Médecin-chirurgien-dentiste  
Diplômé de l'Ecole dentaire de Genève

**a ouvert**

**son Cabinet dentaire**

Place du Tilleul à BULLE Téléphone 45.

Consultations tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 heures.

## Chaussures.

La FABRIQUE Vve LIARDET et ses FILS, à VAULION, livre, comme par le passé, son excellente chaussure faite à la main, à des prix défiant toute concurrence.

Répare aussi toute chaussure dans les 3 ou 4 jours.

Demandez catalogue gratis et franco.

Spécialiste en articles forts. P. I. 21555

## J. & A. GLASSON

BULLE

**Poutrelles**

**Fer rond pour béton armé.**

**Tuyaux noirs et galvanisés.**

Prix du jour.